

2025-011

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES VERSANTS D'AIME
POUR LA PRÉPARATION ET L'ACHEMINEMENT DES REPAS
DESTINÉS AU MULTIACCUEIL AMSTRAMGRAM**

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 janvier, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le quinze janvier 2025, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Présents :

Mesdames Michèle BARRIOZ, Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Anne Marie CHENAL, Sylviane DUCHOSAL, Sylvie FONDARD,
Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

Excusée :

Rose PAVIET (pouvoir à Sylviane DUCHOSAL)

Absent :

Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que la Communauté de Communes des Versants d'Aime et le CIAS collaborent pour le service de portage de repas en liaison froide du multi-accueil « AMSTRAMGRAM ». Cette prestation est encadrée par une convention initiale, visée en date du 18 juin 2024, se terminant en date du 31 janvier 2025.

Le Président indique qu'afin de tenir compte des sujétions financières de fabrication de la cuisine centrale de l'EHPAD « La Maison du Soleil », une revalorisation du tarif en vigueur, soit un prix unitaire de 6.80€ par repas complet, a été fixée par la délibération n° 2024-055 du 10 décembre 2024.

Afin de formaliser les nouveaux termes de ce partenariat et de définir les conditions de cette prestation, une convention annexée est établie. Celle-ci prendra effet au 1er février 2025, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sans excéder quatre années.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- D'autoriser la Vice-Présidente à signer la convention pour la préparation et l'acheminement des repas destinés au multi-accueil Amstramgram avec la communauté de communes des Versants d'Aime

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 8
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 8
- nombre de votes « pour » : 8
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

AUTORISE Madame la Vice-Présidente à signer la convention pour la préparation et l'acheminement des repas destinés au multi-accueil Amstramgram avec la communauté de communes des Versants d'Aime,

AUTORISE Madame la Vice-Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 23 JANVIER 2025

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI



C.I.A.S.
LE CHALET - BP 60
73212 AIME-LA-VALLÉE CEDEX